

EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 457 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a fait du maintien à domicile un de ses dossiers prioritaires en lançant sa campagne *Chez soi, le premier choix*;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 27 avril 2009, qui réunissait des représentants des EESAD et du MSSS, la ministre déléguée aux services sociaux s'était engagée verbalement à mettre à niveau, pour le 1^{er} mai 2009, les aides financières du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD);

CONSIDÉRANT QUE rien n'a été octroyé;

CONSIDÉRANT QUE les conditions actuelles de financement du ministère de la Santé et des Services sociaux posent un sérieux problème de condition féminine et d'équité;

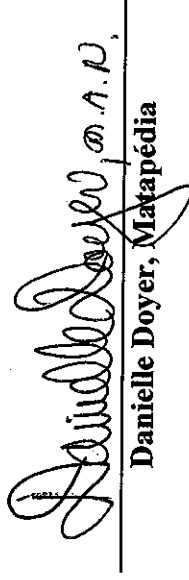
CONSIDÉRANT QUE la vaste majorité des EESAD constate actuellement qu'une partie de leur clientèle à faible revenu réduit leurs heures de services et même les abandonne complètement;

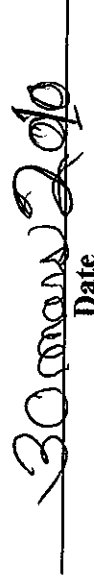
CONSIDÉRANT QUE cette inaction du gouvernement qui perdure depuis plus d'une décennie provoque une situation critique.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir actualiser le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) en y injectant la somme de 15 millions de dollars dans son budget de mars 2010, et demandent que le gouvernement révoque le mode de financement des entreprises d'économie sociale en aide domestique afin d'assurer leur pérennité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Danielle Doyer, Matapédia


Date